

**LES INDUSTRIES DU PLÂTRE  
UNE CHARTE POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS DE PLÂTRE**

Face au fort développement du marché de la construction et de la rénovation, et dans le contexte du Grenelle de l'environnement, les Industries du Plâtre s'engagent à contribuer à une gestion durable des déchets des produits à base de plâtre tout au long de leur cycle de vie.

Dans ce cadre, les Industries du Plâtre ont mis en place une charte, document partenarial, dont les objectifs environnementaux sont les suivants :

- Encourager la prise en compte, dès la conception des produits, d'éléments permettant la réduction des déchets tout au long du cycle de vie des produits.
- Poursuivre la réduction du volume des déchets inhérents à la production de produits à base de plâtre dans les conditions normales de fonctionnement des usines.
- Sensibiliser et former les différents acteurs de la filière construction, notamment les entreprises du BTP, à la réduction des déchets générés sur les chantiers de construction.
- Développer la filière recyclage en élargissant l'accès aux ateliers de recyclage déjà existants et en explorant de nouvelles voies de valorisation.
- Préconiser l'enfouissement, en installation de stockage uniquement, pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux dont la valorisation est techniquement impossible et/ou économiquement non envisageable de manière caractérisée.

La commission environnement du Syndicat National des Industries du Plâtre assure la promotion et le suivi de la charte, comptant déjà 4 signataires, auprès de l'ensemble des acteurs concernés (organismes de l'Etat, collectivités, organismes consulaires, organisations professionnelles, distributeurs et négociants, entreprises utilisatrices de ces produits...). Dans le cadre de ses missions de suivi, la commission environnementale établira annuellement un état d'avancement global de la charte en spécifiant le nom des nouveaux adhérents et les exemples les plus significatifs de réalisations publiques effectuées par les différents intervenants. Elle a également pour mission de concourir à l'évolution de la charte en y incluant si possible des indicateurs de suivi tangibles et adaptés afin de mesurer les progrès réalisés.

**Charte sur demande auprès du service de presse**

LES INDUSTRIES DU PLÂTRE  
3, rue Alfred Roll 75017 Paris  
[www.lesindustriesduplâtre.org](http://www.lesindustriesduplâtre.org)

Service de presse : CLC Communications  
6, rue de Rome 75008 Paris – Tél. : 01 42 93 04 04 – Fax : 01 42 93 04 03  
Gilles Senneville ([g.senneville@clccom.com](mailto:g.senneville@clccom.com)) ou Christelle Maupetit ([c.maupetit@clccom.com](mailto:c.maupetit@clccom.com))